Madame, Monsieur,

Les personnels de l'éducation nationale appellent à manifester partout en France le samedi 30 mars contre la loi « Pour une école de la confiance », au côté des parents d’élèves. Ce projet de loi bouleversera le fonctionnement du système éducatif et affaiblira le service public d’éducation au détriment des élèves :

* **Création d'établissements des savoirs fondamentaux regroupant un collège et plusieurs écoles**. Ce seront de grosses structures, par exemple 1 collège et 10 écoles, mais seulement 4 « adjoints » pour s'occuper du primaire. Les directeurs et directrices d’écoles seront remplacées un principal de collège adjoint chargé des écoles. Il dirigera l'ensemble des écoles depuis le collège, loin des élèves, loin des enseignants, loin des familles. Qui assurera le travail de direction au quotidien ? Quel sera l’interlocuteur des familles ?

Cela risque également de provoquer des fermetures de classes et la disparition de petites écoles.

Alors que c’est la proximité qui permet de créer la confiance parents-enseignants dès l’école maternelle, la loi propose de gonfler les établissements scolaires et d’en faire des usines, pour des raisons d’économies. Une école n’est pas un collège et ne fonctionne pas de la même manière !

* **Scolarisation obligatoire dès 3 ans :** elle entraîne l’obligation pour les communes de financer les écoles maternelles privées (pour un montant estimé à 150 millions d’euros) alors que 98 % des 3 ans vont déjà à l'école. Ce sont nos écoles publiques qui risquent d’en souffrir et de recevoir moins de financement !

L’avenir de l’école maternelle est également menacé par l’article autorisant pendant 2 ans au moins les « jardins d’enfants » à faire la classe pour les moins de 6 ans… sans enseignants !

* **Des étudiants, pendant qu'ils préparent leur concours, se verront confier des tâches allant jusqu'à l'enseignement**. Ils vont remplacer les enseignants sans être formés au métier. Chaque classe doit avoir un enseignant titulaire, formé, qualifié. Enseigner est un métier qui s'apprend !
* **Remplacement de l'institution indépendante d'évaluation du système scolaire (Cnesco)** par un Conseil d'évaluation de l'école (CEE) dont 10 des 14 membres seront choisis par le ministre. Ce dispositif de contrôle contribuera à la concurrence entre établissements au détriment de l'égalité.
* **Volonté de limiter la liberté d'expression des enseignants**, de les sanctionner s'ils critiquent leur institution par exemple sur Internet ou dans les médias lors des fermetures de classes ou pour dénoncer des violences scolaires.

L’école doit avoir les moyens de relever les enjeux qui se posent à elle en s’attaquant aux inégalités scolaires et en permettant la réussite de tous les élèves. Ce n’est pas ce que permet cette loi.

**Manifestation le samedi 30 mars à Clermont**

**11h place Delille**